



CCNAAT

Collectif Contre les Nuisances Aériennes
de l'Agglomération Toulousaine

Communiqué

Toulouse, le 20 février 2019

Ryan Air ouvre une base à Toulouse en Octobre « Au secours » ! crient les riverains



Faut-il le rappeler une fois encore ? l'aéroport de Toulouse-Blagnac est un aéroport urbanisé comme Orly ou Nantes et on ne peut faire ce que l'on veut sur cette plateforme ; or, une base ce sont des avions qui s'installent la nuit, qui bénéficient de réductions tarifaires notamment entre 22 heures et 6 heures.

Honte donc à l'Etat qui d'un côté promet une réduction du bruit nocturne et d'un autre laisse s'installer des compagnies qui exploitent les créneaux du soir et du matin avec un des avions les plus bruyants de la plate-forme toulousaine. Des compagnies qui exploitent leurs salariés. Des avions qui au demeurant ne sont pas produits par Airbus.

Honte aux collectivités qui se laissent berner par les prétendus emplois créés, miroirs aux alouettes. Ces « créations d'emploi » n'enthousiasmeront que des élus ignorant les réalités et l'historique de cette compagnie.

Honte à la CCI qui n'a pas compris que cela n'a aucun intérêt pour l'économie toulousaine ... ce sont quasiment exclusivement des destinations « sortantes » vers l'étranger.

Sachant qu'en plus ces ouvertures de lignes bénéficient d'une réduction de 70% des taxes ... nous demandons à connaître l'ensemble des conditions tarifaires octroyées à Ryan Air ... le droit des « affaires » ne doit pas s'imposer au droit à la santé.

Les riverains de l'aéroport de Toulouse expriment leur colère contre des décisions " hors sol » prises dans le mépris des citoyens. Le CCNAAT envisage sérieusement la création d'une antenne de « stay grounded », incitant les clients des compagnies aériennes à évaluer leur comportement par rapport à la crise climatique et ne prendre l'avion qu'en cas de réelle nécessité.

Contact : Chantal Beer-Demander 06 25 43 22 33